**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 79 (1943)

**Heft:** 20

**Heft**

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 20.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

LXXIXe ANNÉE — No 20 22 MAI 1943

# ÉDUCATEUR
## ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Caisse de secours. — Liste des présidents de sections. — Secours mutuels et retraités. — Places au concours. — Un nouvel inspecteur... et un nouveau préfet. — Nécrologie : H. Yersin ; J. Willenegger.* — GENÈVE : *Société genevoise de travail manuel.* — U.I.P.G.-MESSIEURS : *Convocation.* — NEUCHATEL : *Service actif en temps de vacances.* — INFORMATIONS : *Chez nos voisins : Zurich. — Cours suisse pour chefs d'excursions. — Convocations.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : G. VOUMARD : *Culture physique. — Etat de nutrition. — Tuberculose.* — R. MAMIN : *Enseignement de l'électricité.* — J. S. : *De l'école à la vie.* — INFORMATIONS : *A l'Institut des Siences de l'Education. — Xe anniversaire de la Radio-scolaire à Genève. — Fondation Berset-Muller.* — TEXTES LITTÉRAIRES : *Soir.*

## PARTIE CORPORATIVE

*VAUD*

### CAISSE DE SECOURS

Nous avons reçu des Imprimeries Réunies S.A. un don de 100 fr., ainsi qu'un versement de 5 fr. d'un collègue en reconnaissance d'un prêt qui lui fut fait. Nos plus vifs remerciements.

### LISTE DES PRÉSIDENTS DES SECTIONS S.P.V.

| | | |
|---|---|---|
| *Aigle :* | Gesseney Louis, | Bex. |
| *Aubonne :* | Cachin André, | Saint-Livres. |
| *Avenches :* | Corthésy Jean, | Cudrefin. |
| *Cossonay :* | Mandry René, | Moiry. |
| *Echallens :* | Mivelaz Jämes, | Echallens. |
| *Grandson :* | Francfort Marcel, | Grandson. |
| *Sainte-Croix :* | Margot Edouard, | Sainte-Croix. |
| *Lausanne :* | Petit Fernand, | Lausanne. |
| *La Vallée :* | Mermoud Clément, | Le Pont. |
| *Lavaux :* | Cornamusaz Henri, | Puidoux. |
| *Morges :* | Kohler Daniel, | Echandens. |
| *Moudon :* | Baillif Albert, | Lucens. |
| *Nyon :* | Badan Marcel, | Trélex. |
| *Orbe :* | Ruchet, Gabriel, | Bretonnières. |
| *Oron :* | Leuba Etienne, | Ecoteaux. |
| *Payerne :* | Clavel Agénor, | Corcelles près Payerne. |
| *Pays d'Enhaut :* | Rousseil Frédéric, | Château-d'Oex. |
| *Rolle :* | Conod Jules, | Bursins. |
| *Vevey :* | Cardinaux Albert, | Chailly/Montreux. |
| *Yverdon :* | Delisle Adolphe, | Yverdon. |

*Le secrétaire du C. C. :* J. B.

## SECOURS MUTUELS ET RETRAITÉS

Le contrat collectif que la S.P.V. a passé, en son temps, avec la Société vaudoise de secours mutuels ne précisait pas le cas des instituteurs qui prenaient leur retraite. Pouvaient-ils continuer à jouir des avantages de la collectivité ou devaient-ils quitter les Secours mutuels, quitte à faire une nouvelle demande d'admission ?

Le comité central vient de tirer la chose au clair, après une correspondance avec la Société vaudoise de secours mutuels. Voici la réponse du comité de direction de la Société :

« Nous avons bien reçu votre mémo du 5 crt. et vous informons qu'il était envisagé, lors de la création du groupement maladie de notre Société, de maintenir l'affiliation de l'instituteur et institutrice retraités, évidemment pour autant qu'ils restent sociétaires de la Caisse.

» Si ce mode de faire s'avérait une charge trop lourde, nous pourrions revoir la question avec le temps.

» Pour le moment, vous pouvez renseigner vos membres dans ce sens qu'ils peuvent rester assurés auprès de notre société même après avoir pris leur retraite.

» Veuillez agréer, etc. »

L'affaire est ainsi réglée à l'avantage de nos membres qui peuvent continuer, même après avoir pris leur retraite, à faire partie de la Société vaudoise de secours mutuels, et cela dans le cadre de la collectivité S.P.V.

Nous rappelons, en passant, que toute correspondance doit être adressée à notre collègue Petit, rue Ed. Payot, à Lausanne. R. M.

## PLACES AU CONCOURS

*Echallens :* instituteur (cl. reformée).
*Yverdon :* institutrice.
*Corbeyrier :* maîtresse, travaux à l'aiguille (28 mai).
*Vevey :* maître prim. supérieur ; institutrice (1er juin).

## UN NOUVEL INSPECTEUR

Dans sa séance du 14 mai, le Conseil d'Etat a promu inspecteur scolaire M. Michel Ray, maître primaire supérieur à Cossonay.

Nous venons ici, et au nom de la S.P.V., féliciter M. Ray pour l'élection flatteuse dont il est l'objet.

M. Michel Ray fut un membre fidèle de notre société dont il devint président central pour l'année 1939. Délégué de la S.P.V. au comité des T.F., dont il est le vice-président, il y déploya une grande activité et sut y défendre les intérêts du corps enseignant. Nous souhaitons à M. Michel Ray beaucoup de plaisir dans ses nouvelles fonctions ; nous lui souhaitons encore une activité féconde tout en lui réitérant nos félicitations.

## ...ET UN NOUVEAU PRÉFET

Il s'agit de notre collègue M. Emmanuel Reymond, que le Conseil d'Etat vient de nommer préfet pour le district de Rolle.

Lt-colonel dans l'armée, M. Reymond a gardé du soldat ce franc parler et cette franchise qui dévoilent d'un coup les sentiments de l'homme. Il n'a jamais craint d'exprimer une opinion libre de contrainte et ne connaît pas la flatterie. Membre dévoué de la S.P.V., il fonçait. dans la défense de sa corporation, avec le courage du bon soldat.

A lui aussi, nous souhaitons plaisir et féconde activité dans sa nouvelle tâche et lui présentons nos félicitations. R. M.

Nous exprimons aussi nos plus vives félicitations à notre collègue et ami, E. Reymond, lui souhaitant de trouver dans ses nouvelles fonctions pleine satisfaction. La S. P. V. lui doit beaucoup : nous nous faisons un devoir de le rappeler. Nommé membre du Comité, à Yverdon, en 1920, lors de l'établissement des statuts qui nous régissent encore, il vécut l'époque héroïque où notre association lutta pour que le corps enseignant vaudois acquît une situation équitable. *La rédaction.*

## NÉCROLOGIE

† **Henri Yersin**, *préfet.* — Le 27 avril, par un jour radieux de printemps, un long cortège d'amis accompagnait au cimetière notre cher membre honoraire Henri Yersin, décédé brusquement le matin de Pâques. Arrivé instituteur à Rolle, à 19 ans, il fit toute sa carrière pédagogique dans cette ville et fut un maître aimé et respecté. En 1929, il prenait sa retraite et peu après était nommé syndic de Rolle, puis en 1935 préfet du district. Au temple, où se déroula la cérémonie funèbre, les représentants du Conseil d'Etat, de la Confrérie des préfets, des Communes du district rendirent un vibrant hommage au travail, à l'intelligence, à la cordialité de ce préfet distingué et consciencieux qui avait su s'attirer l'estime, la confiance et l'amitié de tous ses administrés.

E. Reymond, instituteur, qui fut son collègue de nombreuses années à Rolle, apporta le témoignage de la S. P. V. et du corps enseignant tout entier et adressa au cher disparu le dernier adieu. Henri Yersin fit partie de notre société comme membre, comme dirigeant, puis comme membre honoraire. Il fut non seulement un collègue, mais un bon camarade et ami sûr. Homme de bien, homme de cœur, il a illuminé de son sourire, de sa vie débordante, de son enthousiasme les sombres salles du vieux château de sa ville ; il a donné le meilleur de ses forces à de nombreuses générations d'enfants ; il s'est penché avec une paternelle sollicitude sur les petits, les faibles, les déshérités, sur ceux qui ont besoin d'aide et d'affection. Fidèle à sa vocation et à l'amitié, il est resté, dans sa retraite et malgré ses fonctions absorbantes, un ami de l'école et des enfants ; il a assisté à toutes nos

manifestations scolaires ; il a pris part à toutes nos assemblées pédagogiques. Il a bien servi l'école vaudoise ; il a fait honneur à notre corporation.

Une vie belle, unie et bien remplie s'est achevée ; un beau souvenir et un grand exemple restent. C.

† **Jean Willenegger.** — Notre collègue, Jean Willenegger, qu'une maladie sournoise minait depuis quelque temps, vient d'être enlevé à l'affection de sa famille et de ses amis dans une crise d'urémie. Le 10 mars il quittait sa classe et moins de deux mois après il fallait admettre que tout espoir était perdu. Il laisse quatre enfants qui auraient encore besoin de leur père.

Breveté en 1918, J. Willenegger fut nommé la même année à St-Cierges où il resta jusqu'en 1929, date à laquelle il fut appelé à Renens.

Son départ prématuré sera vivement ressenti. Il maintenait sa classe dans une discipline remarquable qui favorisait un travail méthodique.

Dans une cérémonie émouvante au temple de Renens-Village, on rendit hommage à ce collègue. A tour de rôle, MM. Martin, inspecteur, Meylan, municipal, Magnenat et Baumgartner relevèrent les qualités de celui qui s'en va nous laissant dépouillés.

Excellent chanteur, notre collègue fut le directeur dévoué de plusieurs chorales. Il faisait partie aussi du Comité cantonal des secours mutuels.

Tous les délégués apportèrent à M^me^ Willenegger et à sa famille, le témoignage de leur sympathie, auquel nous joindrons celui du corps enseignant vaudois tout entier. L. C.

## *GENÈVE* SOCIÉTÉ GENEVOISE DE TRAVAIL MANUEL ET DE RÉFORME SCOLAIRE

**Assemblée générale ordinaire** vendredi 28 mai 1943, à 20 h. 30, à l'Ecole du Grutli, salle 2.

*Ordre du jour.*

*Partie administrative :*

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée ;
2. Lecture des rapports habituels, discussion, votation ;
3. Election du comité ;
4. Nomination des vérificateurs des comptes ;
5. Fixation de la cotisation annuelle ;
6. Propositions individuelles.

*Partie pratique :*

1° l'« Atelier de loisirs » Pro Juventute, état actuel de la question (rapporteur : L. Dunand) ;

2° une première expérience de travaux manuels à Carouge (rapporteurs : MM. Pierre Compagnon et Paul Bonard).

L'assemblée sera précédée d'un repas facultatif. Rendez-vous à 19 h. 15 au Café Lyrique ; invitation cordiale à tous. *Le Comité.*

## U. I. P. G. — MESSIEURS

### CONVOCATION

Les membres de l'U. I. P. G., section des Messieurs, sont convoqués en *assemblée générale*, le mercredi 26 mai 1943, à 17 heures, au Café de la Terrasse, Longemalle.

*Ordre du jour :*

1. Lecture du procès-verbal.
2. Communications du Comité.
3. Ramassage des bois (rapporteur Borel).
4. Proposition G. Bölsterli (discussion, votation).
5. Propositions J. Rouiller (discussion, votation).
6. Propositions individuelles.

## *NEUCHATEL* SERVICE ACTIF EN TEMPS DE VACANCES

La Fédération des fonctionnaires, ainsi que nous l'annoncions dans notre chronique du 1er mai, a fait parvenir au Conseil d'Etat, en date du 3 avril, une troisième requête au sujet des retenues de traitements que subit le personnel de l'enseignement public pour les mobilisations faites en périodes de vacances.

L'exposé des motifs qui accompagne cette demande présente la question sous un nouvel aspect en s'appuyant sur certains arguments fort judicieux auxquels il vaut la peine de s'arrêter.

Rappelons d'abord qu'au début de la mobilisation et jusqu'en juin 1940, les réductions de traitements applicables aux titulaires de fonctions publiques pour les périodes de service actif étaient établies sans tenir compte de l'époque des relèves. Aucune réserve notamment n'était faite pour le service militaire accompli en temps de vacances, ce qui provoqua une intervention de la Fédération auprès du Conseil d'Etat. En date du 8 juin 1940, ce dernier prit un arrêté, renouvelé dès lors chaque année, atténuant légèrement les mesures primitives, et aux termes duquel la retenue sur les traitements doit être suspendue pendant un nombre de jours égal au nombre de jours de vacances supprimés, mais pendant vingt jours au maximum, pour les fonctionnaires qui n'auraient pas pu bénéficier de vacances en raison du service actif.

Cette proportion de vingt jours qui peut paraître arbitraire au premier abord ne l'est pas en réalité. Elle correspond à la durée moyenne des vacances attribuées aux fonctionnaires des trois premières classes. Ceux de la catégorie suivante ont droit à 15-19 jours de vacances ; pour ceux du dernier groupe, la période oscille entre 12 et 16 jours.

Citons ici une remarque de la requête de la Fédération. Le principe

fixant la réduction des vacances à raison de 1 jour par 20 jours de service militaire « maintient, entre le droit aux vacances et la durée du travail accompli, le rapport de 1 à 20 prévu par la législation initiale, soit environ 18 jours de vacances pour 360 jours de travail total ».

Pour le corps enseignant cette proportion est un peu différente ; elle varie avec les degrés de l'enseignement. Mais si l'on s'en tient, comme pour les fonctionnaires à l'échelon supérieur, c'est-à-dire à l'Université, les vacances représentent un quart de l'année. Ce rapport a été notamment admis dans les dispositions adoptées par les cantons de Vaud et de Berne, auxquelles nous reviendrons.

Ces deux cantons, ainsi que d'autres, n'ont pas tardé à s'apercevoir qu'une distinction s'imposait entre fonctionnaires et membres du corps enseignant. Aussi ont-ils adopté pour ce dernier un statut spécial.

Il est possible, en effet, d'opérer une réduction des vacances pour les fonctionnaires ; ce n'est pas le cas dans l'enseignement. Ce disant, nous touchons au point le plus important de l'exposé de nos mandataires. Cédons-leur la parole.

« Pour les *fonctionnaires*, disent-ils, le droit aux vacances subsiste malgré les relèves militaires ; la suppression de la retenue sur le traitement est la contre-partie logique puisque celle-ci est proportionnelle à la durée des vacances (1 à 20).

» Pour le *personnel enseignant*, la réduction de la durée des vacances étant impossible, les conditions de base prévues pour la suppression de la retenue ne sont pas réalisables, en général. Seul subsiste le cas d'un maître ayant donné toutes ses leçons pendant l'année et qui passe toutes ses vacances au service militaire. Ce maître a droit, selon les normes ci-dessus, à 20 jours au maximum de salaire complet pendant ses 2 à 3 mois de vacances. Situation invraisemblable, puisque, *s'il a accompli tout son travail, il a droit à tout son salaire.* »

Ce qui est d'autant plus équitable qu'il ne s'ensuit aucun frais de remplacement.

Revenons, pour terminer, aux mesures prises par nos deux cantons voisins.

Pour le personnel enseignant bernois, la retenue n'est effectuée que pour ¼ *quand le service est accompli pendant les vacances.* En outre si un titulaire est appelé, dans le courant d'un mois, à un service ne dépassant pas 10 jours, aucune retenue n'est faite pendant les quatre premiers jours.

Le 16 février 1940, le Conseil d'Etat vaudois a pris une décision semblable.

Pendant les vacances scolaires, le *traitement est servi en totalité :*

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| pendant | 90 | jours si le maître a donné ses cours pendant | | | | | 9 mois ; |
| » | 60 | » | » | » | » | » | 6 mois ; |
| » | 30 | » | » | » | » | » | 3 mois. |

En conclusion, la Fédération déclare que ces deux formules nous donneraient satisfaction. Elle propose cependant la suivante qui aurait aussi l'avantage de sauvegarder le principe de la retenue :

*Les traitements servis aux membres du corps enseignant pendant les vacances ne sont réduits que pour une durée égale au quart du nombre de jours de service effectués pendant la période d'activité scolaire.*

Souhaitons que la réponse du Conseil d'Etat neuchâtelois permette à nos mobilisés de reprendre le mot de jadis « Nous sommes de Berne ».

J.-Ed. M.

## COIN DES SOCIÉTAIRES

**Le Locle.** — Nous souhaitons une cordiale bienvenue à M. *Alfred Huguenin*, maître de dessin au Locle qui vient d'être reçu membre de la S.P.N.

J.-Ed. M.

## *INFORMATIONS* CHEZ NOS VOISINS

**Zurich.** — Le canton de Zurich va reviser sa loi sur l'instruction publique primaire. Une commission extra-parlementaire fut chargée d'une étude préliminaire et le Conseil d'Etat vient de publier le projet qui sera soumis au Grand Conseil. Tout comme dans le canton de Vaud, il s'agit de mettre en harmonie la libération des écoles avec l'entrée en apprentissage fixée, d'après les récentes ordonnances fédérales, à 15 ans révolus. Le projet maintient à 15 ans la sortie des écoles ; il prévoit toutefois une neuvième année scolaire facultative, permettant aux parents qui le désirent de faire bénéficier leurs enfants d'une scolarité prolongée. Cette faculté vise particulièrement les grands centres et les localités industrielles : il est nécessaire de prévoir un pont entre l'école et l'apprentissage ; des centaines de jeunes gens ne peuvent être ainsi laissés sans occupation, à la merci des tentations multiples de la rue. Pour cette neuvième année scolaire, que les communes peuvent rendre obligatoire, il est établi un programme spécial visant surtout à une préparation professionnelle, à l'instar des classes d'orientation professionnelle que quelques localités vaudoises viennent d'ouvrir pour les garçons, pendants des classes ménagères pour les filles.

L'introduction d'une neuvième année obligatoire pour tout le canton eût entraîné de trop grosses dépenses tant par l'ouverture et l'aménagement de nouvelles classes que par l'engagement de 150 à 160 membres du corps enseignant supplémentaires. Toutefois, on espère que petit à petit les communes, l'Etat ensuite, prescriront la libération à 16 ans. Mais la campagne est généralement opposée à cette prolongation ; les agriculteurs sont habitués à compter sur la collaboration de leurs enfants, surtout ces temps où l'extension des cultures exige la mise en œuvre de toutes les forces disponibles.

En revanche, les communes rurales n'auront plus la faveur qu'elles

possédaient de limiter, en été, à deux matinées par semaine l'enseignement primaire.

Une autre question fut aussi débattue au sein de la commission. Dans certains milieux on se demandait s'il est bien moral de maintenir les classes mixtes et si, dans les dernières années, il ne serait pas bon de séparer les sexes. Les commissaires, d'accord avec le Conseil scolaire cantonal, ont estimé que la coéducation des sexes avait jusqu'ici donné de bons résultats. Le système des classes géminées, comme on dit en France, sera donc maintenu.

L'effectif ne peut dépasser 50 élèves dans les classes primaires (aujourd'hui 70), 32 dans les classes primaires supérieures et 30 dans la dernière année de la scolarité. Le nombre d'heures hebdomadaires varie entre 26 et 36. Le maître doit solliciter une autorisation pour exercer des occupations accessoires absorbantes ou lucratives. La loi prévoit la mise à la retraite facultative à 62 ans et obligatoire à 65 ans. En règle générale, une institutrice mariée ne peut enseigner d'une façon régulière ; des tolérances sont prévues. L'élection du corps enseignant continue à être faire par le peuple, au bulletin secret ; la réélection a lieu tous les six ans. Dans les cercles scolaires dépassant dix mille habitants, les élections peuvent être, sous certaines conditions, laissées aux autorités scolaires.

## COURS SUISSE POUR CHEFS D'EXCURSIONS

*Chesières-Villars, 30 mai-3 juin 1943.*

La Fédération suisse des auberges de la jeunesse organise du 30 mai au 3 juin son 7e cours pour chefs d'excursions. Il s'adresse aux jeunes gens et jeunes filles âgés de plus de 16 ans, aux membres des groupes de jeunesse, pédagogues, travailleurs sociaux, pasteurs et conseillers de profession, etc. Il se propose de leur offrir toutes suggestions utiles et de les rendre capables d'accomplir les tâches mentionnées plus haut.

Ce 7e cours réunira des participants de Suisse romande et de Suisse alémanique. Il sera donné dans les deux langues.

Demander tous renseignements au secrétariat général de la Fédération suisse des AJ, Stampfenbachstr. 12, Zurich 1, tél. 6 17 47.

## CONVOCATIONS

### GENÈVE

**U. I. P. G. — MESSIEURS**

*Assemblée générale*, mercredi 26 mai, 17 h., Café de la Terrasse, Longemalle.

**Société genevoise de travail manuel.**

*Assemblée générale*, vendredi 28 mai, 20 h. 30, Ecole du Grutli, salle 2.

**Choisissez les buts de courses indiqués par les annonces !**

# PARTIE PÉDAGOGIQUE

## CULTURE PHYSIQUE — ETAT DE NUTRITION — TUBERCULOSE

**(Mise en garde aux parents et éducateurs.)**

Alors que partout dans notre pays, des dispositions ont été prises en vue de l'intensification de la culture physique et que, parallèlement, d'autres mesures viennent de limiter la consommation du lait et du pain, il devient urgent de mettre en garde parents et éducateurs, sur le danger probable d'une recrudescence de la tuberculose infantile. Déjà on annonce chez nos voisins une augmentation des cas de tuberculose évolutive, atteignant 70 % pour la région de Lille, avec prédominance marquée des formes très graves d'emblée, des méningites tout particulièrement. Dans notre pays également, quoique à un moindre degré il est vrai, la même évolution se dessine et il devient nécessaire d'y parer à temps.

Si chacun reconnaît les bienfaits de la culture physique sur le développement harmonieux du corps et ses effets salutaires sur le bon fonctionnement de nos organes, bien peu de personnes se soucient de leur état de nutrition avant de s'astreindre à un entraînement sportif. En principe, on ne saurait logiquement imposer une dépense d'énergie accrue à notre organisme si ce dernier ne présente pas un état de nutrition satisfaisant ; à cet égard, toute méconnaissance de la situation exacte peut réserver de cruels mécomptes, particulièrement lorsqu'il s'agit de l'éducation physique des enfants. Avouons que jusqu'à ce jour, nous nous sommes peu préoccupés de cette question dont l'importance réelle ne nous a jamais été signalée ; nous serions même fort surpris si un jour un de nos enfants devait être dispensé médicalement de la gymnastique pour le motif d'un état de nutrition insuffisant. La conception habituelle est telle que nous sommes persuadés que la culture physique étant un stimulant de l'appétit, elle peut de ce fait combattre la débilité du corps en améliorant l'état de nutrition et en augmentant d'autant la capacité de résistance à la maladie.

Une démonstration à grande échelle de l'erreur ainsi commise est fournie par l'Armée suisse durant la dernière guerre : soumise à un entraînement intensif au grand air, on pouvait bien s'attendre à en voir éliminer au début un contingent plus ou moins considérable de tuberculeux, jusque-là méconnus et inaptes aux fatigues du service. On était en droit par contre d'espérer, chez nos soldats, précisément de cet entraînement progressif, une résistance d'année en année plus accusée à l'égard de la tuberculose. Or c'est le contraire qui s'est produit : on dut en effet licencier pour tuberculose en 1914, 107 soldats, en 1916, 683, et en 1918, 1280 ! Imposé uniformément à tous, l'entraînement sportif, en bousculant leurs conditions de vie habituelles, a dépassé la limite de résistance de nombre de soldats et provoqué la rupture

d'un équilibre de l'infection tuberculeuse qui, jusque-là, se maintenait tant bien que mal chez eux tant qu'ils étaient libres de vivre, à leur guise, à la maison.

Le problème est donc bien plus complexe qu'on ne se l'imagine généralement. Les études remarquables du professeur Dr Francis Cevey, de la Faculté de médecine de Lausanne, sur l'état de nutrition et la tuberculose [1] mettent en pleine lumière l'erreur d'une appréciation optimiste sans réserve de la valeur thérapeutique de la gymnastique dans certains cas particuliers.

Selon le professeur Cevey, un état accusé de sous-nutrition chez l'enfant, révèle presque toujours, non une prédisposition à la tuberculose comme on l'admet généralement, mais bien déjà une première conséquence de l'infection tuberculeuse, exerçant sournoisement son action débilitante sur l'organisme. Cette affirmation repose sur l'observation de séries d'enfants et d'adolescents soignés à l'époque par le professeur Cevey au Pavillon des Croisettes de la ville de Lausanne et régulièrement contrôlés par le Service d'hygiène de cette ville, sous l'autorité de son directeur, M. le Dr Messerli.

La sous-nutrition et l'évolution tuberculeuse sont en réalité si étroitement liées qu'on ne saurait attacher assez d'importance au contrôle régulier de l'état de nutrition de nos enfants, tout spécialement en période de restrictions alimentaires. A cet effet, le professeur Cevey préconise la formule du professeur v. Pirquet, de Vienne, qui permet de déterminer rapidement et avec une exactitude suffisante, l'état de nutrition d'un sujet donné.

Alors que la généralité des médecins s'en tiennent à une formule empirique, d'après laquelle un sujet normal doit peser autant de kilogrammes que sa taille mesure de centimètres au-dessus du mètre, le professeur v. Pirquet, dans son traité : *System der Ernährung* — se basant sur les travaux de Henning, montrant que chez l'homme, la longueur de l'intestin égale dix fois la taille assis (buste) — établit une relation entre cette dernière mensuration, la surface intestinale et le poids du sujet. Désignant ce nouvel indice sous le nom de *Pelidisi* (abréviation d'une phrase latine le définissant), v. Pirquet démontre que chez l'homme, il correspond à la racine cubique de dix fois le poids, exprimé en grammes, divisé par la taille assis (H), ce qui se traduit par la formule :

$$\text{Pelidisi} = \sqrt[3]{\frac{10\ P}{H}}$$

[1] Dr F. Cevey : *L'infection tuberculeuse et l'état de nutrition.* Extrait des Bulletins et Mémoires de la Société de médecine de Paris. — Imprimerie Jean Jaurès, Pavillon-Sous-Bois.

*Tuberculose et état de nutrition.* Extrait de la « Revue Médicale ». Librairie Payot et Cie.

Théoriquement, le pelidisi normal est égal à 100 ; il peut varier chez l'adulte, dans les limites physiologiques, de 95 à 105, suivant que l'on a affaire à un individu de tempérament sec ou, au contraire, ayant tendance à l'embonpoint sans qu'on puisse pour cela le qualifier d'obèse. Chez l'enfant en croissance, par suite de la motilité augmentée, l'indice normal de la nutrition se trouve quelque peu abaissé et oscille autour de 95 à 96. La valeur du peledisi a été définitivement consacrée par les travaux des Missions américaines de secours en Autriche après la dernière guerre, qui en ont vérifié les indications durant près de neuf mois, sur plus de 150 000 enfants. Résumant leurs observations, les médecins américains ont élevé à 94,5 la limite de la sous-nutrition et estiment que si le pelidisi descend à 92, la sous-nutrition est telle qu'il y a lieu d'accorder à l'enfant un supplément de nourriture immédiat.

*(A suivre.)* G. VOUMARD.

## ENSEIGNEMENT DE L'ÉLECTRICITÉ

### dans les classes primaires supérieures et au degré supérieur.

Le manuel vaudois pour l'enseignement des sciences naturelles date un peu. Il ne donne qu'un aperçu d'un peu tout ce dont l'élève primaire doit avoir entendu parler.

Dans certains domaines, les progrès de la science ont été tels, et ses applications si multiples que la matière du manuel est insuffisante si l'on veut bâtir un enseignement qui tienne compte des exigences actuelles.

Nous allons essayer de traiter d'un programme d'électricité, programme réalisable dans les classes primaires supérieures voire dans les classes primaires, et qui tienne compte des applications pratiques de l'électricité.

Lorsqu'on aborde cette discipline avec nos grands élèves, nous avons la chance d'avoir des gens bien disposés à nous suivre, et qui se réjouissent du plat de choix qui va leur être servi durant plusieurs mois. Je crois pouvoir affirmer, en effet, que l'électricité est une des branches qui suscitent le plus d'intérêt chez nos élèves ; on se réjouit longtemps à l'avance, on a soif de savoir, d'apprendre, de connaître. Il suffira donc

au maître d'entretenir ces bonnes dispositions, de faire que chaque leçon soit attendue avec un intérêt toujours nouveau.

Pour nos élèves, l'électricité est quelque chose de mystérieux, donc de très compliqué. Pour le maître dont la tâche est d'expliquer, il faudra rester très simple, se rappeler que seul ce qui pourra être démontré et expérimenté risque d'être compris ; il faudra surtout faire construire aux élèves les appareils d'expériences types après qu'ils en auront compris le fonctionnement. Cela nécessite un choix minutieux d'appareils dont la qualité essentielle est la simplicité : expliquer le principe puis construire l'appareil qui démontre le principe et qui soit dénudé de tout ce qui est accessoire ou perfectionnement du principe. Je pense surtout aux moteurs dont les types commerciaux ne permettent pas la démonstration élémentaire.

Ces « appareils principes » comme on pourrait les appeler, devront avoir une autre qualité encore : ils doivent fonctionner. Cela me paraît très important aussi. Trop souvent notre matériel scolaire, nos collections, nos petits musées sont dotés d'appareils hors d'usage et qui ne fonctionnent plus. Ces vieilleries sont à démonter : on montrera alors comment est construit tel ou tel appareil. Je crois qu'il est faux de garder comme simple pièce de musée un appareil d'expérience qui ne fonctionne plus, sauf s'il a une valeur historique. Il faut, dans tous les cas, éviter de le montrer aux élèves qui perdent confiance ou qui sont déçus.

Tout ce long préambule, dont je m'excuse, pour en arriver aux conclusions suivantes : rester simple, tout démontrer, construire et faire construire, être avant tout pratique.

Cela m'amène à ébaucher un programme inspiré exclusivement par des considérations pratiques : que voient nos élèves dans la vie de tous les jours, de quoi entendent-ils parler, se rapportant à l'électricité ? Ils connaissent le téléphone, ils écoutent la radio. Ils sont éclairés par des lampes électriques, ils voyagent en train, en tramway, ils ont visité des barrages en montagne, ils ont admiré des conduites forcées. Ils sont avant tout en contact avec l'électricité industrielle, c'est avant tout cela qu'on leur expliquera.

Je m'excuse maintenant de donner un programme incomplet, laissant volontairement dans l'ombre des chapitres entiers, décidément vieillis. Ces quelques idées sont d'autre part de simples indications, et je n'entrerai pas non plus dans le détail des leçons, sauf peut-être sur un ou deux points, mais toujours à titre indicatif et pour montrer qu'il faut rester simple, revenir au principe, ne travailler que dans le cadre de l'expérience comprise.

*Matériel.* — Presque tout le matériel peut s'acheter à vil prix dans des magasins de vieux ou ailleurs, appareils de téléphone démodés

(7 fr. 50 pièce, sauf erreur), vieilles magnétos d'auto dont on prend les aimants, etc. ; au reste, on construira la plupart du matériel d'expérience.

Il y a par contre une ou deux pièces qu'il faut acquérir :

1. Un appareil de mesure. Le « contrôleur universel » me paraît le meilleur ; il nous donne, en effet, les voltages entre 1,5 v. et 750 v. et les ampères de 0,3 milli à 7,5 amp., cela sur courant alternatif ou continu.
2. Un accumulateur.
3. Un ou deux rhéostats qu'on peut du reste construire soi-même.
4. Demander aux autorités un petit sacrifice : une prise de courant triphasé dans la classe.

*Programme.* — Il serait en gros le suivant :

1. Electricité produite par frottement.
2. Electricité chimique.
3. L'électro-magnétisme et ses applications.

*(A suivre.)* R. MAMIN.

## DE L'ÉCOLE A LA VIE

### A propos de travaux manuels.

Un peu partout, on songe à créer une 9e année d'école, de manière à mettre en harmonie la législation scolaire avec la nouvelle loi sur l'âge minimum des travailleurs. Pour les jeunes filles, le programme d'une année supplémentaire est tout indiqué. C'est un programme d'enseignement ménager complété par des cours d'économie domestique qui convient et qu'il faudra imposer partout.

Pour les garçons, on peut différer d'opinion. Si on consulte les patrons, beaucoup vous disent : « Les jeunes gens ne sauront jamais assez d'orthographe et d'arithmétique. Ce sont des leçons de français et de calcul qu'il faut surtout inscrire à l'horaire des classes de dernière année. » Par contre, la majorité des instituteurs pensent que les enfants qui n'ont pas réussi à apprendre les règles essentielles de grammaire et l'orthographe des mots du langage courant avant 14 ans, ont bien des chances d'ignorer ces choses encore à 16 ans, malgré tous les exercices que l'on pourrait prévoir dans de nombreuses leçons de langue inscrites au programme d'une 9e année scolaire.

Quant au calcul, c'est sous une forme pratique, et non théorique, qu'il faut l'envisager si on ne veut pas lasser les enfants. Mais, à notre avis, l'effort doit porter avant tout sur une éducation manuelle. Dans son esprit (voir, par exemple, les instructions générales du plan d'études des écoles primaires vaudoises), l'école élémentaire est essentiellement une préparation à la vie et, comme la vie est avant tout à base de production, l'école doit songer à préparer la masse des enfants à la

production, c'est-à-dire à l'agriculture et aux métiers. Loin de nuire à la culture intellectuelle, bien au contraire, l'éducation manuelle utilise la force la meilleure et la plus appropriée à la psychologie des enfants pour préparer cette culture. De plus, elle assure l'avenir et leur bonheur, parce qu'elle est susceptible de leur donner le goût du travail et les oriente aussi vers les métiers qui peuvent assurer l'indépendance morale et matérielle de l'individu.

Dans les classes enfantines, puis au degré inférieur et moyen, l'enfant a déjà été habitué à des exercices de piquetage, de collage, de tissage, etc., ainsi qu'à des travaux de découpage qui l'initient à la construction de surfaces géométriques simples ; au degré supérieur, dans les leçons de cartonnage, l'élève exécute des volumes étudiés dans les leçons de géométrie. Pendant la dernière année de scolarité, à part le travail sur bois et sur fer, il est un enseignement extrêmement intéressant, qui a une grande portée pédagogique : c'est le travail de ferblanterie, qui est un des seuls à pouvoir pénétrer dans toutes les écoles, même les plus humbles, parce qu'il faut peu d'outils pour travailler le métal en feuilles. Il ne s'agit pas de préparer des jeunes à la profession de ferblantier (au reste, presque toute la ferblanterie se fait actuellement mécaniquement), mais de considérer la ferblanterie comme une méthode de culture manuelle générale préparant à tous les métiers manuels. La ferblanterie comporte la fabrication d'objets tels que gobelets, entonnoirs, boîtes de formes diverses, etc. L'expérience que nous avons faite pendant plusieurs années dans une classe de Lausanne, nous a prouvé que les enfants acquéraient le goût du travail manuel, une grande habileté dans le travail, une habitude de l'ajustage des tracés et des développements géométriques, c'est-à-dire l'ensemble des qualités artisanales. Voici pourquoi un tel enseignement pourrait être prévu dans les classes des élèves accomplissant leur dernière année d'école. J. S.

## *INFORMATIONS*

### A L'INSTITUT DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

**Conférences pédagogiques hebdomadaires.**

Genève, ville de tradition pédagogique et siège du Bureau International d'Education, ne pourrait rester indifférente devant les problèmes de reconstruction scolaire qui se posent actuellement dans tous les pays.

Ces problèmes intéressent non seulement les éducateurs professionnels, mais aussi les parents et tous ceux qui se préoccupent de l'avenir de la jeunesse.

L'Institut universitaire des Sciences de l'Education de Genève organise à leur intention une série de huit conférences publiques et gratuites

qui auront lieu tous les mercredis à partir du 12 mai à 17 h. 15, au Palais Wilson. Cette série comporte quatre causeries historiques consacrées à l'éducation au lendemain des grandes guerres (MM. Bovet, Rossello, Ferrière et Dottrens) et quatre heures d'information pédagogique réservées à des expériences pédagogiques récentes réalisées dans les cantons romands (M. Lalive, Abbé Boucard, MM. Aubert et Chantrens).

La première de ces conférences publiques et gratuites a eu lieu le mercredi 12 mai. Le professeur Pierre Bovet y a traité de *L'éducation après la guerre de trente ans : Jean Amos Komensky (Coménius), un patriote cosmopolite.* Le succès remporté par cette conférence a montré l'intérêt du public pour les questions pédagogiques.

## Xme ANNIVERSAIRE DE LA RADIO-SCOLAIRE A GENÈVE

Le studio de Genève, en collaboration avec la commission locale genevoise des émissions scolaires, conviait le public et spécialement le corps enseignant à une grande séance d'information qui s'est déroulée le soir du mercredi 5 mai, en la grande salle de la Réformation.

La Commission régionale romande avait délégué son président, M. L. Jaccard et MM. les pasteurs M. Mayor-de Rahm, J. P. Méroz (Lausanne) et Baumgartner (Jura-Bernois). M. Schubiger représentait la commission locale lausannoise, et la commission genevoise était au grand complet. Parmi les invités, nous avons noté M. H. Grandjean, directeur de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire à Genève. Le Conseiller d'Etat, M. A. Lachenal, retenu à Berne, avait adressé un message encourageant dont lecture fut donnée par M. René Dovaz, président genevois, au cours de son allocution d'ouverture.

Quelques bons clichés, — parmi lesquels de spirituels dessins de Pétrovic — commentés avec un humour délicat par M. E. Rast, nous permirent de pénétrer dans les divers organismes mis en œuvre pour la préparation et la réalisation des émissions scolaires. Ce fut d'un intérêt constant.

Notre collègue H. Baumard avait amené de Genthod ses élèves (3e, 4e, 5e et 6e) qui s'installèrent sur la scène ingénieusement transformée en une classe moderne, et il nous montra tout simplement, mais avec quelle maîtrise, comment il s'y prend d'ordinaire pour préparer ses jeunes auditeurs à l'écoute d'une émission ; et nous pûmes constater, pendant l'émission qui suivit réellement sa leçon — J. H. Pestalozzi, évocation de M. Baumard — combien ces enfants, indifférents aux mille regards braqués sur eux, suivaient sans un instant d'inattention les péripéties émouvantes d'une belle vie toute dominée par un immense amour des hommes et prenaient avec intelligences de très profitables

notes — on le vit bien l'instant d'après, lorsque le « régent » les interrogea à la suite de l'émission.

Pour plusieurs ce fut une révélation, et le public, comprenant presque autant d'enfants que de parents et de maîtres, montra par son silence attentif combien cette démonstration était convaincante.

La soirée se termina après que les chanteuses de Mme Fr. Mathil (cl. complémentaires de Carouge), qui avaient participé l'an dernier à des émissions, eurent charmé l'auditoire par une série de chansons populaires et de madrigaux, chantés avec un goût parfait, une excellente diction et de bien jolies voix. Après celles de Lausanne et de Neuchâtel, cette séance montra tout le bénéfice que l'école doit savoir tirer dela Radio mise à son service.

Aux autorités compétentes de comprendre maintenant qu'il faut multiplier les postes scolaires jusqu'à ce que se soit réalisé l'idéal : *une classe, un poste,* formule permettant seule un rendement complet.

* * *

*P. S.* — « La Radio à l'école », feuillets de documentation dont la lecture est presque indispensable à qui suit les émissions scolaires vient de faire paraître son No 26 (mai-juin 1943).

## FONDATION « BERSET-MULLER »

*Maison de retraite pour instituteurs et institutrices.*

Une place est vacante au Melchenbühl près Muri (Berne). Cette maison de retraite est ouverte aux instituteurs ou institutrices âgés de 55 ans au moins et aux veuves d'instituteurs.

Adresser les demandes d'admission *jusqu'au 12 juin* au président du comité de la Fondation, *M. F. Raaflaub,* conseiller communal à Berne, avec les pièces suivantes : acte d'origine, acte de naissance, attestation de bonne santé par un médecin, acte de bonnes mœurs, certificats ou autres pièces prouvant que le candidat a enseigné en Suisse durant au moins 20 ans. *Le Comité de la Fondation.*

## *TEXTES LITTÉRAIRES*

### SOIR

Il y a un beau coucher de soleil derrière le Jura qui a tout à coup noirci, et le lac, au contraire, d'abord presque noir, s'est éclairci, et il est sorti clair dans l'envahissement de l'ombre. La bise soufflait. Les vagues venaient se briser jusque contre la vieille barque à fond plat dans laquelle j'étais assis, et c'était un plaisir de les voir s'allonger et s'étirer sur les galets avec leurs mille griffes blanches. Il a fait un petit peu froid. Je suis remonté à la nuit. Les champs étaient déserts et le village aussi : aucun bruit, on ne voyait personne.

*Un coin de Savoie.* C.-F. Ramuz.

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE

# COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

**LE CARILLON** LAUSANNE
Place Chauderon
Téléphone 3 32 22
Grands restaurants et tea-room sans alcool.
Demandez ses arrangements avantageux pour **écoles** et sociétés.

**La Gruyère** But d'excursion pour sociétés et écoles. Stations de repos et de vacances.
Billet collectif au départ des gares C.F.F. Grandes facilités pour trains spéciaux. S'adresser à la Direction des Chemins de fer fribourgeois, à Bulle. Téléphone 85.

**LES PLÉIADES** sur VEVEY 1400 m.
Magnifique excursion à 1 h. de Vevey par la ligne Vevey-Blonay-Les Pléiades. Nombreuses promenades. Sous-bois et flore superbes. Renseignements sur taxes réduites pour sociétés et écoles auprès de toutes les gares et à la Direction C.E.V. à Vevey. - Téléphone 5 29 22. Buffet Restaurant au sommet.

**LAUSANNE** ANDRÉ OYEX
**Buffet de la gare CFF**
Prix spéciaux pour Courses d'écoles
Téléphone 2 76 01

**Le beau Jura vaudois vous attend!**

Dans sa partie supérieure, la ligne **Yverdon-Ste-Croix** offre une vue étendue sur le Plateau et les Alpes. Cela lui vaut d'être baptisée « **La Corniche du Jura** ». Trajet très pittoresque. **Buts de course** : Le Chasseron (hôtel-restaurant), Le Cochet (restaurant à la Casba). Mont de Baulmes (restaurant), Aiguilles de Baulmes (restaurant), Le Suchet (restaurant à la Mathoulaz), Gorges de Covatannaz, de Noirvaux, de La Poetta Raisse. Taxes très réduites pour sociétés et écoles.

**Demandez la brochure « Ste-Croix Excursions »** (envoi gratuit) ainsi que tous renseignements à la **Direction, à Yverdon.**

**CHAMPS DE GENTIANES ET D'ANÉMONES EN MAI ET JUIN**

La plus jolie course d'école
**HOTEL DU LAC DE TANAY s. VOUVRY**
(Valais) Téléphone 3 41 14 Altitude : 1420 m.
Plage, canotage, flore très riche, nombreuses promenades.
Locaux et grand parc ombragé pour écoles, sociétés, camps d'éclaireurs, stations de vacances, etc. Se recommande : **C. Levet, propriétaire.**


*(Voir suite page 4)*

J. A. — Lausanne


# COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

## Les Tramways Lausannois

## JORAT

accordent des réductions importantes aux écoles, sociétés et groupes, sur les lignes de **MONTHERON** et du **JORAT** (lignes 20, 21, 22, 23) - Belles forêts. - Vue superbe. Sites et promenades pittoresques. Renseignements à la Direction. - Téléphone **3 31 41.**

## CHEMIN DE FER ÉLECTRIQUE VILLARS-BRETAYE

Bretaye sur Villars (1850 m.), site admirable au pied du Chamossaire et des parois abruptes des Alpes Vaudoises. Jardin botanique intéressant. Parc à bouquetins et parc à marmottes. Station météorologique. Lac des Chavonnes : pêche, canotage. Nombreuses excursions pour alpinistes.

**Billets spéciaux pour Sociétés et Ecoles.**

## LAVEY-LES-BAINS

**Rhumatismes - Affections gynécologiques**
**Catarrhes des muqueuses - Artériosclérose**
**Troubles circulatoires - Phlébites**

**MAI-SEPTEMBRE**

**Arrangements forfaitaires 21 jours**
minimum Fr. 325.—

## "AU BLÉ QUI LÈVE"

**Bibliothèque circulante pour les jeunes de 6 à 18 ans**

**Galeries du Commerce (magasin)**
**près place St. François, Lausanne**

**Prêts de livres sur place**
**Envois postaux**
**Renseignements gratuits**


Editeurs responsables : C. Grec et A. Rudhardt.

LAUSANNE, 29 mai 1943 LXXIXe année — No 21

DIEU - HUMANITÉ - PATRIE

# ÉDUCATEUR

ET

# BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables:
Educateur: Alb. RUDHARDT, GENÈVE, Pénates, 3 — Bulletin: Ch. GREC, VEVEY, Torrent, 21

Administration et éditeurs responsables:
IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, Av. de la Gare, 33. Tél. 3 36 33. Chèques post. II. 6600

Responsable pour la partie des annonces: PUBLICITAS S. A., succursale de LAUSANNE

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL, SUISSE: Fr. 9.—; ÉTRANGER: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

# COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

## Taveyannaz - Bovonnaz - Solalex - Anzeindaz

**Sites incomparables. — Flore alpine magnifique.**

Arrêt chemin de fer : Barboleusaz. — Tarifs spéciaux pour écoles et Sociétés.

**Chemin de fer Bex-Gryon-Villars-Chesières.**

## Château d'Oron

**FORTERESSE DU XIIIe SIÈCLE**

Vue sur les Alpes, Cour ombragée. Meurtrières, souterrains, prisons, corps de garde, salle des chevaliers avec splendide bibliothèque. - Armes anciennes - Grande salle pour sociétés. - Prix spéciaux pour écoles.

## Le beau Jura vaudois vous attend !

Dans sa partie supérieure, la ligne **Yverdon-Ste-Croix** offre une vue étendue sur le Plateau et les Alpes. Cela lui vaut d'être baptisée « **La Corniche du Jura** ». Trajet très pittoresque. **Buts de course** : Le Chasseron (hôtel-restaurant), Le Cochet (restaurant à la Casba). Mont de Baulmes (restaurant), Aiguilles de Baulmes (restaurant), Le Suchet (restaurant à la Mathoulaz), Gorges de Covatannaz, de Noirvaux, de La Poetta Raisse. Taxes très réduites pour sociétés et écoles.

**Demandez la brochure « Ste-Croix Excursions »** (envoi gratuit) ainsi que tous renseignements à la **Direction, à Yverdon.**

**CHAMPS DE GENTIANES ET D'ANÉMONES EN MAI ET JUIN**

## LAUSANNE ANDRÉ OYEX
## Buffet de la gare CFF

**Prix spéciaux pour Courses d'écoles**

Téléphone 2 76 01

## LES PLÉIADES sur VEVEY 1400 m.

Magnifique excursion à 1 h. de Vevey par la ligne Vevey-Blonay-Les Pléiades. Nombreuses promenades. Sous-bois et flore superbes. Renseignements sur taxes réduites pour sociétés et écoles auprès de toutes les gares et à la Direction C.E.V. à Vevey. - Téléphone 5 29 22. Buffet Restaurant au sommet.

## ANZEINDAZ ★ Hôtel Anzeindaz et Refuge des Diablerets

GRAND CENTRE D'EXCURSIONS

HANS FLOTRON, guide

Ouvert toute l'année - Place pour 100 personnes - Restauration

Pour vacances : Prix depuis Fr. 9.—

TÉLÉPHONE : GRYON 5.31.47


*(Voir suite page 3)*